



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Anthony TUITAVAKE (RACING 92) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / Racing 92 du 2 septembre 2017 (J2 TOP 14), M. Anthony TUITAVAKE est suspendu **3 semaines** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber de telle sorte que sa tête et le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Anthony TUITAVAKE avec le Racing 92, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 23 septembre 2017 inclus.

M. Anthony TUITAVAKE sera donc requalifié à compter du 24 septembre 2017.

Jean-Baptiste SINGER (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / AS Béziers Hérault du 1^{er} septembre 2017 (J3 PRO D2), M. Jean-Baptiste SINGER est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Jean-Baptiste SINGER avec le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 22 septembre 2017 inclus.

M. Jean-Baptiste SINGER sera donc requalifié à compter du 23 septembre 2017.